

Dépôt : 05.10.2026

Traitement Bureau CDV : 05.10.2026

Développement/Urgence : non/non

Délai de réponse : 05.02.2027

Interpellation de M. Corentin Faivre (Rauraque) intitulée : « Réaménagement de la Birse : où en sont réellement les interventions 1637 – MO 655 et 1761 – MO 717 ? »

Introduction

Le Rauraque s'engage depuis plusieurs années pour un réaménagement de la Birse. Le 27 mai 2019, il déposait une motion demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse (N° 1637 – MO 655), acceptée sous la forme du postulat. Dans ce cadre, le Conseil municipal a demandé au canton de Berne de relancer le plan directeur de la Birse dans le secteur de Moutier, condition pour accéder à d'éventuelles subventions. Le canton de Berne a refusé, et le Conseil municipal a dès lors lié l'avancement du dossier au transfert de la commune.

Le 5 décembre 2022, le Conseil de Ville acceptait, sur recommandation du Conseil municipal, la motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura (N° 1761 – MO 717). Cette intervention a été acceptée sous la forme de la motion. Lors du débat (PV 382), le Conseil municipal s'était engagé à organiser une rencontre avec les instances compétentes des cantons du Jura et de Berne, dans le cadre des travaux préparatoires au transfert.

Depuis, les informations transmises au Conseil de Ville se contredisent :

- Le rapport de gestion 2022 annonçait que les séances avec le canton du Jura auraient lieu en 2023.
- En réponse à une question orale le 4 décembre 2023, le Conseil municipal indiquait avoir déjà rencontré les autorités jurassiennes et assurait que le projet avançait.
- Les rapports de gestion 2023 et 2024 indiquaient que des contacts avaient été pris.
- Le 28 octobre 2024 (PV 393), en réponse à une nouvelle question orale, le Conseil municipal faisait état d'une séance avec les services jurassiens de l'environnement. Ceux-ci se seraient montrés disposés à entrer en matière sur une étude, et des nouvelles étaient attendues dans les prochains mois. Aucune information n'a été communiquée depuis.
- Le rapport de gestion 2025, présenté le 29 juin 2026, indique désormais que des contacts *seront pris* après le changement d'appartenance cantonale, et que pour le postulat 1637 également, « des contacts seront pris ».

Après plus de sept ans pour le postulat et près de quatre ans pour la motion, le Conseil de Ville ne sait donc pas si des démarches ont réellement été entreprises. Depuis 2022, le Conseil municipal justifie l'attente par le transfert. Or celui-ci est effectif depuis le 1er janvier 2026, et le rapport de gestion rédigé après cette date parle encore au futur.

Pendant ce temps, les communes voisines ont avancé sur la Birse, et Moutier reste le chaînon manquant de son réaménagement. Les procédures de revitalisation et de protection contre les crues demandent plusieurs années d'études avant tout chantier. Chaque année perdue repousse d'autant la réalisation du volet « cours d'eau » du concept Moutier 2030.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

1. Quelles rencontres ont effectivement eu lieu depuis décembre 2022 avec les autorités jurassiennes et bernoises au sujet de la Birse ? À quelles dates, avec quels services et avec quels résultats ?
2. Comment le Conseil municipal explique-t-il que le rapport de gestion 2025 annonce des contacts à venir, alors que les rapports précédents et ses réponses en séance faisaient état de contacts déjà pris ?

3. Qu'est-il advenu de l'étude évoquée le 28 octobre 2024 ? Une proposition formelle a-t-elle été faite par le canton du Jura, et quelle suite le Conseil municipal y a-t-il donnée ?
4. Quelles démarches ont été entreprises depuis le 1er janvier 2026 auprès des services cantonaux compétents, notamment l'Office de l'environnement ? Quel calendrier le Conseil municipal se fixe-t-il jusqu'au lancement d'une étude ?
5. La révision en cours du plan d'aménagement local intègre-t-elle l'espace réservé aux eaux et le volet « cours d'eau » de Moutier 2030 ?

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Lieu / Date :

Moutier, le 4 octobre 2026

Signature(s) :

Le Rauraque, 1^{er} signataire :

M. Corentin Faivre (4)

Mmes Camille Ostorero, Mathilde Roulin, Marion Salgat